

## Compte rendu de la CNS les 22 & 23 avril 2006 à Tours (37)

Présents : JC. DURAND – P. BARBE – P. DEMATTEIS - M. DEMOULIN – JP. DEVES  
A. GAILLEDROT - M. LE GLEVIC - M. LORIGÉON - D. MANUEL  
Assiste : P. CHEVALIER (Échelon National)  
Excusés : H. MANUEL (Comité Directeur) - C. DIZY (membre CNS)

### RENCONTRE AVEC LES DÉPARTEMENTS (18-27-36-37-41-45-49-61-72)

La CNS, reçue par V. PIOFFET, Présidente du Comité Départemental de l'Indre-et-Loire, a présenté les actions faites au cours de la précédente mandature (2001/2005), la répartition des tâches entre les membres de la CNS et les projets pour la mandature 2005/2009.

Certains points de règlement (en particulier ceux qui concernent l'accueil des ex-licenciés d'autres fédérations) ont donné lieu à de fructueux échanges.

La CNS a porté l'accent sur la nécessité de former des animateurs, de faire valoir notre spécificité « multisports » et de mettre en place des manifestations nouvelles, compétitives ou non, afin de préparer une évolution de la pratique sportive, évolution qui semble se dessiner, les pratiquants recherchant davantage l'aspect « loisir ».

### RÈGLEMENT CYCLOSPORT CHAMPIONNATS NATIONAUX

#### RAPPELS (règlement national)

- × **classification UFOLEP des jeunes surclassés âgés de 16 ans,**
- × **la « hors catégorie »,**
- × **classification des « double-licenciés adultes »,**
- × **certificat médical des jeunes surclassés - Voir Cont@ct du 1<sup>er</sup> mai 2006.**

#### NATIONAUX 2007

- × **Qualifications**

**Organisation des phases qualificatives départementales et régionales - Voir Cont@ct du 1<sup>er</sup> avril 2006.**

- × **Participation des « jeunes féminines 15 /16 ans » au National route**

- Demande faite par un département.
- Compte tenu du petit nombre de licenciées âgées de 15/16 ans et des difficultés techniques pour intégrer une nouvelle catégorie dans le programme du National, la CNS reporte l'étude de ce problème à sa réunion annuelle d'octobre prochain.

- × **National de CLM 2007**

- La CNS l'a attribué au Comité d'Indre-et-Loire (à Château-Renault).
- Il est envisagé d'y jumeler, en démonstration, des épreuves de bi-cross. Projet à étudier.

**- Remarque : certains départements souhaiteraient des championnats nationaux réservés aux licenciés strictement UFOLEP.**

Il existe déjà des critères restrictifs pour accueillir les ex-FFC (Voir Annexe I du règlement national). Ceux-ci étant appliqués, il n'y a pas lieu de trouver d'autres motifs pour limiter la participation aux Nationaux.

#### PORT OBLIGATOIRE DU CASQUE

- × **En préambule des compétitions, lors des reconnaissances des circuits (cyclo-cross – route – VTT – Bi-cross)**
- × **Lors des rallyes cyclotouristes et des randonnées VTT.**

La CNS, favorable à ces demandes émanant d'un certain nombre d'organisateur, a décidé de solliciter l'aval du Comité Directeur National, sachant que cette mesure est déjà appliquée, avec succès, sur les randonnées jumelées aux BRS du Trophée National UFOLEP.

## CHANGEMENT DE VELO EN CYCLO-CROSS

La CNS n'est pas favorable à la possibilité de « changer de vélo, sans restriction, pendant les épreuves de cyclo-cross », ceci afin que chacun dispute ces épreuves dans les mêmes conditions matérielles, chaque licencié n'ayant pas les moyens d'avoir un vélo de rechange.

## JUSTIFICATION D'UN RÈGLEMENT SPORTIF DÉPARTEMENTAL ET/OU RÉGIONAL

Chaque département, et/ou région, peut avoir un règlement sportif qui prend en compte ses spécificités (densité de pratique), sachant que ce(ces) règlement(s) ne doi(ven)t pas prévaloir sur le règlement National.

Exemple : pour équilibrer le nombre de participants dans chaque catégorie, il est possible d'adapter les critères de changements de catégorie, à condition que les critères choisis ne soient pas plus « larges » que ceux prévus par le règlement national (il peut être décidé de « monter » sur une victoire et trois places ; par contre, il ne peut être décidé que la « montée » se fera après 3 victoires et 3 places).

Ce règlement départemental et/ou régional peut également permettre de préciser un certain nombre de points concernant la pratique (nombre minimum de courses effectuées pour participer aux championnats – critères de sélection pour les nationaux - accords locaux avec les autres fédérations pour la prise en compte des places obtenues par les doubles-licenciés ...) mais également le fonctionnement de l'activité (formation des commissaires – obligations des clubs – conditions pour faire partie de la CTD ...).

## CYCLOTOURISME

### ENQUÊTE NATIONALE

- ✳ **Questionnaire envoyé à tous les départements, par l'intermédiaire de Cont@ct du 1<sup>er</sup> mai 2006, pour recenser les diverses pratiques du Cyclotourisme et voir comment faire évoluer cette activité. - Réponse des départements –Date limite : 1<sup>er</sup> juin 2006.**

### Assises du Cyclotourisme

- ✳ Samedi 21 octobre 2006 à Paris, au siège de l'UFOLEP (rue Récamier).
- ✳ Un invité par région.
- ✳ Ordre du jour : la pratique du cyclotourisme à l'UFOLEP, suite à l'enquête.

### Valorisation des Trophées Nationaux de Cyclotourisme UFOLEP

#### a) Modification au règlement

La CNS Activités Cyclistes UFOLEP modifie le nombre de points attribués au cyclotouriste lors de l'obtention des divers échelons et qui comptent pour le « classement annuel associations » et celui du « challenge perpétuel associations » :

- Échelon bronze : 30 points (inchangé)
- **Échelon argent : 50 points**
- **Échelon or : 80 points**
- Échelon honneur : 100 points (inchangé)

**Cette modification sera appliquée pour l'établissement des classements de la saison 2006.**

#### b) Remise à jour de la liste des Randonnées permanentes et de leur présentation sur le site de la CNS Activités Cyclistes.

## QUESTIONS DIVERSES

### SITE NATIONAL recensant tous les résultats des courses

Ceci peut être envisagé au niveau départemental, voire régional, si une personne se charge de la collecte des résultats.

Au niveau national, le responsable de l'informatique pourrait indiquer sur le site de la CNS les liens avec les régions.

### GROUPE DE RÉFLEXION VTT

Le groupe se réunira, le 09 septembre, à Limoges, pour préparer un projet de création d'un Trophée National VTT « multi-activités » (compétition ou non).

### RELATIONS UFOLEP-FFC

Programmation en cours d'une réunion pour l'élaboration d'une convention.

✖ **FORMATION**

a) **Stage « O<sub>1</sub>/O<sub>2</sub> » dans la Nièvre** - 8 participants.

b) **RICA**

*La CNS Activités Cyclistes s'étonne que des RICA aient pu être attribuées à certaines personnes qui ont, par le passé, dénigré l'UFOLEP et ses dirigeants nationaux.*

*Elle regrette que, dans le processus d'attribution de ces RICA, la CNS concernée ne soit pas consultée pour apporter, au moins, son avis sur le comportement des demandeurs et leur implication dans le domaine des activités cyclistes.*

c) La CNS souhaite que la réunion qui est, depuis de nombreuses années, programmée en janvier (stage FS) soit reconduite afin de permettre aux dirigeants, cadres et officiels de se rencontrer et de pouvoir échanger leur point de vue sur un certain nombre de sujets.

d) **Stage A<sub>1</sub>/A<sub>2</sub>** : aucun candidat.

e) **Stage informatique (interne)** : sur chaque National, prévoir, en application, une personne qui travaillera avec Daniel MANUEL.

**BIKE-TRIAL**

Réunion le samedi 17 juin au siège de l'UFOLEP à Paris.

Bilan de la saison et préparation de la manche de Coupe du monde BIU.

# RÈGLEMENTS NATIONAUX (PRÉCISIONS)

## A – RÈGLEMENT NATIONAL CYCLOSPORT

### 1. Classification UFOLEP des jeunes surclassés âgés de 16 ans

---

Les jeunes masculins, âgés de 16 ans, surclassés strictement UFOLEP ou surclassés pour double appartenance FFC et/ou FSGT doivent débiter leur première saison de surclassement en « 3<sup>ème</sup> catégorie Adultes » UFOLEP. Ensuite, leur sera appliqué le règlement national pour les changements de catégorie. (rappel de la CNS Activités Cyclistes, entériné par la CNVS réunie le 23 mars 2006).  
En conséquence,

**l'article C-1/1 : catégories de valeur et cartes cycloSPORT  
alinéa « 3<sup>ème</sup> catégorie : carte de couleur jaune »**

devient

**« sont admis dans cette catégorie, les cycloSPORTifs**

#### a) adultes à partir de 17 ans

- nouveaux venus à l'UFOLEP (conformément à l'annexe 1)
- promus de la catégorie Grands Sportifs ou tel qu'indiqué au chapitre C-3
- concernés par le chapitre B-3

**b) les jeunes âgés de 16 ans strictement UFOLEP ou ayant la double appartenance FFC et/ou FSGT et ayant obtenu un surclassement exceptionnel.**

### 2. La « hors catégorie »

---

**Rappel** – la « hors catégorie » a été créée afin de permettre aux Commissions Départementales de gérer des problèmes conflictuels générés par la supériorité manifeste de cycloSPORTifs de 1<sup>ère</sup> catégorie qui gagnent toutes les courses auxquelles ils participent.

Cette mesure peut être appliquée aux cycloSPORTifs ayant obtenu au moins 5 victoires, mais elle n'a pas caractère d'obligation, chaque département restant juge en la matière.

**Par contre, en aucun cas, ne peuvent être accueillis dans cette « hors catégorie » des coureurs ne répondant pas aux critères d'accueil (en UFOLEP) précisés dans l'annexe 1 du Règlement National CycloSPORT.**

### 3. Classification des « double-licenciés adultes »

---

#### Précision de l'article B-3/Accès à la carte cycloSPORTive UFOLEP

a) Rappel : « Tout **nouveau** licencié UFOLEP, ayant la double appartenance (FFC et/ou FSGT), doit être classé en 2<sup>ème</sup> catégorie UFOLEP ».

b) Précision : « Par contre, un licencié qui a déjà une classification UFOLEP attribuée au vu de ses résultats de l'année antérieure, et qui demande une double appartenance, reste dans sa catégorie UFOLEP (1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> catégorie).

## B – RÈGLEMENT NATIONAL CYCLOSPORT - RÈGLEMENT NATIONAL VTT

**Classification des Jeunes surclassés** (strictement UFOLEP ou double appartenance)

**a) Jeunes, garçons et filles, âgés de 14 ans** (surclassement simple) : courent sur route, en cyclo-cross et en VTT avec les « jeunes 15/16 ans ».

**b) Jeunes garçons, âgés de 16 ans, ne pratiquant que le VTT** : courent avec les « 17/18 ans » (surclassement simple).

**c) Jeunes garçons, âgés de 16 ans, pratiquant la route et/ou le cyclo-cross** : courent les championnats avec les « 17/18 ans » et les épreuves dominicales avec les « adultes 3<sup>ème</sup> catégorie ». Obligation d'un surclassement exceptionnel.

**d) Jeunes garçons, âgés de 16 ans**, pratiquant le VTT et/ou la route et/ou le cyclo-cross : obligation d'un surclassement exceptionnel.

**e) Jeunes filles âgées de 16 ans**, pratiquant l'une ou l'autre des disciplines (route - cyclo-cross – VTT) : courent avec les « adultes féminines ». Obligation d'un surclassement exceptionnel.

### **C – QUALIFICATION AUX NATIONAUX**

#### **Organisation des phases départementales et régionales.**

(Rappel de la CNVS réunie le 23 mars 2006) :

« Ces phases sont obligatoires pour participer aux championnats nationaux ».

Lorsque la **discipline est pratiquée dans un seul département** d'une région, pour la phase départementale et régionale, les licenciés peuvent se faire inviter par une région voisine, qui établira un classement séparé.

Lorsque la **discipline est pratiquée dans au moins deux départements** d'une même région, ils doivent organiser dans cette région, même si dans un premier temps cela fait peu de participants, deux épreuves, une intitulée « départementale » et l'autre intitulée « régionale ». Possibilité d'organiser un « départemental commun » avec deux classements séparés.